

-----  
Arrondissement de Soissons  
Canton de Villers-Cotterêts  
-----

**Séance du 22 mars 2021**

**Commune  
de  
GRAND ROZOY**

Convocation : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-deux du mois de mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. NIVART Pascal, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal  
Madame CHARDIN Anne-Laure  
Monsieur MANSCOURT Patrick  
Madame MARIN Véronique  
Madame PAPIER Catherine  
Monsieur THOMA Olivier  
Madame RAMETTE Carole  
Madame ROGER Françoise

Absents excusés : Madame Aurélie BRETON PERRY donne pouvoir à Madame Françoise ROGER  
Monsieur MESSEAN Adrien, Monsieur VINSSIAT Thierry

Secrétaire : Madame Anne-Laure CHARDIN

**Ordre du jour**

Compte-rendu des décisions faites par délégation  
Amortissement des travaux d'enfouissement première tranche  
Demandes de subvention (DETR/DSIL) travaux de mise aux normes accessibilité mairie  
Demande de subvention APV pour les travaux de voirie  
Demande de subvention API pour la création d'un terrain de boules  
Demande de subvention API pour l'achat d'un défibrillateur  
Plantation d'arbre pour naissance et achat fleurs pour décès  
Adhésion au SIABAVES Communauté de Communes d'Oulchy le Château  
Bail terrain parcelle 0C0112, 12 ares pour 20€  
Vente de bois tombé sur la parcelle ZO0022 pour 6€ du stère (8€ du m3).  
Questions diverses

**Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**\* Monsieur le Maire fait état des décisions prises et actions effectuées dans la cadre des délégations faites par le Conseil municipal :**

- Réfection de la voirie et réparation des nids de poule dans la commune (Entreprise Lefevre Terrassement) : 2724 € TTC
- Achat de sacs de ciments pour bouchage des nids de poule : 240€

- Achat d'arbres pour les naissances : 108.85 €
- Achat de clés : 13.99 €
- Contrôle de la sécurité incendie et réalisation d'un devis pour le changement des extincteurs et des panneaux lumineux de la salle (Société ISOGARD) : 1 564.51 €.
- Réalisation d'un devis pour le vérin de la vanne n°2 de la station : 1 521 €.

### **\*Délibérations**

#### **Objet : Amortissement des travaux d'enfouissement USEDA - 1<sup>ère</sup> tranche N°05/21**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir à partir de l'année 2021 les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés en 2020 pour une durée de 20 ans soit **2720.82 €**.

Le Conseil municipal s'engage à ouvrir chaque année les crédits nécessaires au budget :

- à l'article 6811 chap 042 en dépense
- à l'article 2804172 chap 040 en recettes

*Vote : 8 pour et 1 contre*

#### **Objet : Demande de subvention DETR Travaux de mise aux normes accessibilité bâtiment Mairie – Priorité 1 N°06/21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de l'état pour la réalisation des travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie une subvention au titre de la DETR de **50 % du montant des travaux HT**.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

#### **Plan de financement de l'opération :**

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (TTC) :	<b>18 788.29 €</b>
Dépense subventionnable HT	15 656.91 €
<b>Subvention DETR : 50 %</b>	<b>7 828.45 €</b>
Subvention DSIL : 30%	4 697.07 €
Total des aides publiques	12 525.52 €
Montant HT à la charge du Maître d'ouvrage	3 313.39 €

*Vote : A l'unanimité.*

#### **Objet : Demande de subvention DSIL Travaux de mise aux normes accessibilité bâtiment Mairie – Priorité 1 N°07/21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de l'état pour la réalisation des travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie une subvention au titre de la DSIL de **30 % du montant des travaux HT**.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

#### **Plan de financement de l'opération :**

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (TTC) :	<b>18 788.29 €</b>
--------------------------------------	--------------------

Dépense subventionnable HT	15 656.91 €
Subvention DETR : 50 %	7 828.45 €
<b>Subvention DSIL : 30%</b>	<b>4 697.07 €</b>
Total des aides publiques	12 525.52 €
Montant HT à la charge du Maître d'ouvrage	3 313.39 €

*Vote : A l'unanimité.*

**Objet : Demande de subvention APV  
N°08/21**

Le Conseil Municipal de la Commune de Grand-Rozoy sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
Voirie (entrée bateau)	12 Rue du Château	3 ml	1 260	1 050
Voirie (entrée bateau)	3 Rue de la Mairie	4 ml	1 680	1 400
Voirie (caniveau)	Rue d'Oulchy	50 ml	6 300	5 250
			<b>9 240.00 €</b>	<b>7 700.00 €</b>

**S'engage :**

- à affecter à ces travaux 9 240 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

**Objet : Demande de subvention API  
Création d'un terrain de boules – Priorité 2  
N°09/21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de boules, une subvention au titre de l'API de **25 % du montant des travaux HT.**

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

**Plan de financement de l'opération :**

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (TTC) :	<b>3 840.48 €</b>
Dépense subventionnable HT	3 200.40 €
<b>Subvention API : 25 %</b>	<b>800.10 €</b>
Total des aides publiques	800.10 €
Montant HT à la charge du Maître d'ouvrage	2 400.30 €

*Vote : A la majorité 7 pour, 1 contre, 1 abstention*

**Objet : Demande de subvention API  
Achat d'un défibrillateur – Priorité 1  
N°10/21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un défibrillateur, une subvention au titre de l'API de **25 % du montant de l'achat HT**.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

**Plan de financement de l'opération :**

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (TTC) :	<b>2 422.80 €</b>
Dépense subventionnable HT	2 019.00 €
<b>Subvention API : 25 %</b>	<b>504.75 €</b>
Total des aides publiques	504.75 €
Montant HT à la charge du Maître d'ouvrage	1 514.25 €

**Objet : Plantation d'arbre pour naissance et fleurs pour décès  
N°11/21**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'achat d'un arbre au choix des parents lors de la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés dans la commune. Le montant maximum de cette dépense est de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la majorité.

*Vote : 7 pour, 1 contre et 1 abstention*

Il propose également l'achat d'une fleur d'un montant de 40 € lors du décès de personnes de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

*Vote : A l'unanimité*

**Objet : Adhésion au SIABAVES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe)**

**N°12/21**

- Vu le SAGE Aisne Vesle Suipe approuvé par arrêté inter préfectoral du 16 décembre 2013
- Considérant que le portage du SAGE doit être assuré par une structure couvrant la totalité du territoire de celui-ci
- Vu les statuts du SIABAVES qui a pour compétence obligatoire l'animation du SAGE Aisne Vesle Suipe au sens de l'item 12 de l'article 211-7 du code de l'Environnement et pour compétences optionnelles, la gestion des Milieux Aquatiques, au sens des items 1,2 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy
- Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Considérant que l'exercice de la compétence des syndicats de rivière s'applique à leurs bassins versants.

La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château propose l'adhésion au SIABAVES pour le territoire des communes de Cuiry-Housse et d'Arcy-Sainte-Restitue situées sur le bassin versant de la Vesle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté des Communes du Canton d'Oulchy le Château au SIABAVES
- D'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires afférents à cette délibération.

*Vote : A l'unanimité*

**Objet : Bail terrain parcelle OC 112**

**N°13/21**

Monsieur le Maire propose au Conseil de régulariser la situation d'un particulier qui utilise un terrain communal pour son cheval.

Monsieur le Maire propose au Conseil de louer cette parcelle C 112 d'une contenance de 12 ares pour une somme de 20 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour cette location.

*Vote : A l'unanimité*

**Objet : Vente de bois**

**N°14/21**

Monsieur le Maire propose au Conseil la vente du bois tombé sur la parcelle ZO 0022 pour un montant de 6 € du stère (8€ du mètre cube).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

*Vote : A l'unanimité*

**\*Questions diverses**

- Un rendez-vous a été pris avec les pompiers pour le contrôle de la protection incendie et la réalisation d'un bilan des actions de mise aux normes nécessaires.
- Le dossier de classement des villages autour de la Butte Chalmont sera prochainement soumis à avis du Conseil.
- Le dossier de la station de traitement se poursuit.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 00.**